VILLE D'AUBERCHICOURT
ARRONDISSEMENT DE DOUAI
DÉPARTEMENT DU NORD

Auberchicourt,
Le 6 Octobre 2026

N° 2026/103

Le Maire d'Auberchicourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2213-2,

Vu l'organisation de travaux de renforcement et modification du réseau aérien et remplacement de support par la société RAMERY RESEAUX ENTYTE de Lille dans la rue Sainte Marie du 12 Octobre 2026, et ce, jusque la fin des travaux,

Vu le danger présenté par la circulation et le stationnement des véhicules dans cette rue,

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et la tranquillité publique justifie pleinement l'interdiction de circuler et de stationner.

ARRETE

- Article 1 : La circulation sera restreinte et le stationnement interdit dans la rue Sainte Marie, à compter du 12 Octobre 2026, et ce, jusque la fin des travaux.
-
- Article 2 : Le service technique aura la charge de poser les différents panneaux.

- Artiche 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux et poursuivies conformément à la loi.

- Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

  - Au Commissariat d'Aniche,
  - Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Somain,
  - Madame la Secrétaire Générale d'Auberchicourt,
  - Monsieur le Responsable du Service Technique d'Auberchicourt.
  - Monsieur le responsable de EVEOLE.
  - Monsieur le responsable de RAMERY RESEAUX DE LILLE,

En application des dispositions du Décret n° 65-25 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois de la publication.

Le Maire,
Olivier BAELUS,

MAIRIE D'AUBERCHICOURT 59165

PLACE SUZANNE LANOY - B.P. N° 10 - 59165 AUBERCHICOURT
TEL. : 03.27.92.43.30
secretariat@auberchicourt.fr